

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 19 avril 2023

ID : 014-211401815-20230327-DELIB20230410-DE



Exécutoire le 19 avril 2023



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 22 Votants : 24	<b>Séance du 27 mars 2023</b>
Date de la convocation : 21 mars 2023	
<b>Delib20230410</b>	

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### **Présents :**

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

### **Pouvoirs :**

M. Jérôme PIERRE à M. Didier LIZORET  
M. Florent ANDRÉ à Mme Fabienne MOREL.

### **Absent excusé :**

M. Damien GUINEHEUX.

### **Secrétaire :**

M. Bertrand LANGRAND, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

**Delib20230410**  
**OBJET : Budget primitif 2023 – Budget ville**

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission des finances et de l'administration générale,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- ✓ Etat des restes à réaliser,
- ✓ Dépenses de fonctionnement et d'investissement envisagées en 2023, présentées par chapitre, article, commission, opération et fonction,
- ✓ Etat de la dette.

Après avoir répondu à l'ensemble des questions posées lors de la commission des finances et de l'administration générale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Arrête comme suit le budget primitif 2023 de la ville :
  - Recettes et dépenses de fonctionnement ..... 6 968 562,21 €
  - Recettes et dépenses d'investissement ..... 6 831 467,07 €

Ledit budget est réputé voté par chapitre.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 29 mars 2023

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN